



L'AMISEP recrute pour son Service Formation :

FORMATEUR-TRICE PROFESSIONNEL-LE D'ADULTES

Expérimenté(e) dans le domaine de l'insertion professionnelle
(*Double compétence appréciée : Formateur-trice Professionnel-le d'Adultes
et Conseiller-ère en Insertion Professionnelle*)

- Contrat à Durée Déterminée : poste à pourvoir du 29/08/22 jusqu'au 30/06/2023
- Temps plein : 35 heures hebdomadaires
- Rémunération : Selon la convention collective du 15/03/1966
- Lieux de travail : Rennes et Redon (Sur Rennes : 0.6 ETP)

Mission : Accompagnement et animation de séances de formation sur le titre professionnel : « Conseiller-ère en Insertion Professionnelle » auprès d'un public d'adultes en présentiel et à distance.

Connaissances et Compétences :

- Connaissance de la législation liée au droit du travail, au droit social et handicap
- Connaissance des acteurs du territoire en matière d'emploi, d'insertion, de formation et d'orientation
- Connaissance de la démarche projet et expérience en entreprise
- Connaissance des services dématérialisés liés à l'emploi, aux droits sociaux
- Compétence dans la conception, animation et évaluation de séquence de formation
- Compétence en ingénierie des parcours (d'insertion et de formation)
- Compétence en digitalisation et numérique
- Compétence en conduite d'entretien et d'analyse de pratiques

Expérience exigée de 3 ans dans le domaine de la formation et du conseil en insertion professionnelle.

Formation exigée de niveau 5 minimum (Titre professionnel de Conseiller-ère en Insertion Professionnelle et/ ou Formatrice-eur Professionnel-le d'Adulte-s)

Mission : Accompagnement socio professionnel et pédagogique d'un groupe de stagiaires jeunes et adultes dans le cadre des formations **PREPA Projet** du Conseil Régional de Bretagne.

Envoyer CV + lettre de motivation à :

Cordélia GROT, Directrice du Service Formation

Par Mail : accueil.formation@amisep.fr

Ou à : AMISEP – 55, Rue Monseigneur Tréhiou – CS 92241

56007 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.42.66.79

06/07/2022